



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 048-214800104-20260410-CFU_2025_COMMUN-BF



COMMUNE DE AUROUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une **vision patrimoniale**.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de **simplification**, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des **contrôles automatisés** de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du CFU 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	631 404,58 €
Dépenses de fonctionnement	- 460 335,76 €
Résultats de l'année 2025	171 068,82 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **172 448,30 €**.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **146 423,11 €** pour l'année 2025. Elles étaient de **157 763,25 €** en 2024 et de **128 874,44 €** en 2023.

Cette forte hausse s'explique par le fait qu'un agent à mi-temps est placé en congés longue durée depuis le 24/01/2024 (rémunéré à taux plein), et que cet agent a été remplacé depuis le 21 Octobre 2024.

- **3) Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)**

Elles concernent exclusivement *des opérations d'ordres* pour un montant de 38 265,60 €.

- **4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les subventions de fonctionnement aux organismes publics divers (écoles), les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **49 677,54 €**.

La participation de la Commune aux écoles où sont scolarisés les enfants de la commune, et aux transports scolaires, représente **25 127,20 €**.

En 2025, la Commune n'a pas eu à verser une subvention au budget de l'eau.

Cette année, il n'y a pas eu de créances admises en non-valeur.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de **5 250,00 €** à :

- *L'association Club Notre temps*
- *L'association AMCA (motoclub)*
- *Le Comité des Fêtes*
- *L'Association de Chasse*
- *L'association de la croix rouge*

- **5) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **0 €** (pas d'emprunt en cours sur la Commune).

- **6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

En 2025, ces charges s'élèvent à **0,00 €**.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	145 712,00 €	172 8,30 €	+ 18,35 %
012	Charges de personnel	157 763,25 €	146 423,11 €	- 7,19 %
014	Atténuation de produits	33 221,00 €	53 521,21 €	+ 61,11 %
042	Opérations d'ordre transf. Entre sections	12 481,00 €	38 265,60 €	+ 206,59 %
65	Autres charges de gestion courante	41 105,62 €	49 677,54 €	+ 20,85 %
66	Charges financières	0 €	0 €	
67	Charges exceptionnelles	0,40 €	0,00 €	- 100,00 %
Total des dépenses		390 283,34 €	460 335,76 €	+ 17,95 %

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public, rétrocession des nuits au camping, vente de concessions au cimetière et indemnités APC... : **36 203,91 €**

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 41,47 %

Taxe sur le foncier non bâti 121,29 %

La fiscalité directe locale a représenté en 2025 : 40,48 % des recettes de la Commune.

Le Conseil municipal n'a pas voté d'augmentation des taux en 2025 (comme depuis toute la durée du mandat). On observe cette année une baisse des recettes de fiscalité locale :

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	166 092,00 €	179 277,00 €	174 164,00 €
Variation en pourcentage	+ 6,45 % / 2022	+ 7,94 % / 2023	- 2,85 % / 2024
Variation en valeur	+ 10 061 € / 2022	+ 13 185,00 € / 2023	- 5 113,00 € / 2024

Le chapitre 73 regroupe également : *le FNGIR et le FPIC.*

3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a baissé de la manière suivante :

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
74 111 – Dotation Globale Forfaitaire	98 548,00 €	98 454,00 €	97 425,00 €
Variation en pourcentage	- 7,25 % / 2022	- 0,10 % / 2023	- 1,25 % / 2024
Variation en valeur	- 7 701 € / 2022	- 94 € / 2023	- 1 029 € / 2024

Le chapitre 74 regroupe également *la dotation de solidarité rurale, la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation, et d'autres dotations de l'Etat.*

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 39 528,50 € (29 018,71 € en 2024 et 30 366,20 € en 2023).

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 21 384,80 €. Il correspond à *des produits de cessions (Reprise de l'ancienne épareuse, ventes de parcelles récupérées des BVSM (6) et de 4 parcelles sectionales).*

6) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement par l'assurance statutaire de l'agent en congés longue durée, pour un montant de 41 878,80 € (Régularisation de l'année 2024, car requalification de l'arrêt de l'agent en congé longue durée en début d'année 2025).

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	392 103,02 €	455 611,93 €	622 155,37 €	+ 36,55 %
013	Atténuation de charges	9 390,18 €	12 556,39 €	53 865,76 €	+ 328,99 %
70	Produits des services	27 820,51 €	32 139,88 €	36 203,91 €	+ 12,64 %
73	Impôts et taxes	245 690,49 €	262 376,38 €	255 594,00 €	- 2,58 %
74	Dotations et participations	191 171,82 €	208 039,96 €	209 988,00 €	+ 0,94 %
75	Autres produits (dont loyers)	38 633,69 €	32 071,83 €	40 572,09 €	- 26,50 %
77	Produits exceptionnels	8 788,50 €	9 236,00 €	21 384,80 €	+ 131,54 %

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	91 330,85 €
Dépenses d'investissement	- 202 799,53 €
Résultats de l'année 2025	-111 468,68 €

b) Excédent ou déficit reporté du budget 2024

105 944,32 €

c) Solde des restes à réaliser :

-29 299,92 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 0 € en 2025.

Pour mémoire, la commune n'a actuellement aucun emprunt sur le budget de la Commune.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Espace Pierre et Marie Curie (40 789,80 € en 2025)
- Voirie (32 604,41 € en 2025)
- Travaux Réseaux Eau Pluviale Grande Rue de l'Eglise (46 528,42 € en 2025)
- Changement de l'épaveuse : 41 880,00 €
- Réfection des logements communaux (23 013,31 € en 2025)
- Renouvellement matériel informatique (853,80 € en 2025)
- Renouvellement décorations de Noël (2 692,99 € en 2025)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **197 275,17 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles :**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **18 571,28 €** (chapitre 13) qui émanent du Département (1 562 €), de l'Etat (DETR : 13 680,10 €), ou autres (3 329,18 € (Subvention Etude chauffage EPMC)).
 - Du FCTVA pour **33 625,97 €**
 - De l'affectation en réserves (1068) : **105 944,32 €**
 - Des dépôts et cautionnements reçus : **868,00 €**

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **38 265,60 €**

3. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE – COMMUNE 2025				
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	460 335,76 €	631 404,58 €	171 068,82 €
	Investissement	202 799,53 €	91 330,85 €	-111 468,68 €
Report de l'exercice 2024	Fonctionnement		622 155,37 €	
	Investissement		105 944,32 €	
Total (réalisation + report)		663 135,29 €	1 450 835,12 €	787 699,83 €
Restes à réaliser à reporter en 2026	Fonctionnement			
	Investissement	29 299,92 €	0,00 €	-29 299,92 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	460 335,76 €	1 253 559,95 €	793 224,19 €
	Investissement	232 099,45 €	197 275,17 €	-34 824,28 €
Total cumulé		692 435,21 €	1 450 835,12 €	758 399,91 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
A = Recettes - Dépenses (au réel) 631 404,58 € - 460 335,76 €	171 068,82 €	a = Recettes - dépenses (au réel) 91 330,85 € - 202 799,53 €	-111 468,68 €
B = Report 2024	622 155,37 €	b = Report 2024	105 944,32 €
C = Résultat à affecter : 171 68,82 € + 622 155,37 €	793 224,19 €	D = a + b	-5 524,36 €
		E = reste à réalisé (voté au dernier Conseil) recettes - dépenses	-29 299,92 €
		F = Besoin de financement = D - E	-34 824,28 €
Affectation du résultat C + F : 793 224,19 € - 34 824,28 € =			758 399,91 €

Pour Mémoire, l'affectation du résultat de 2024 était de 622 155,37 €.